

INTOXICATION A L' ALCOOL ETHYLIQUE

Introduction

A/ Problème de santé publique

Conséquences graves:

- accidents de la route
- criminalité
- toxicomanie : alcoolique dangereux, maladies chroniques, social - travail

Intoxication

Aigue : - faible dose -forte dose

Chronique : -perturbations organiques

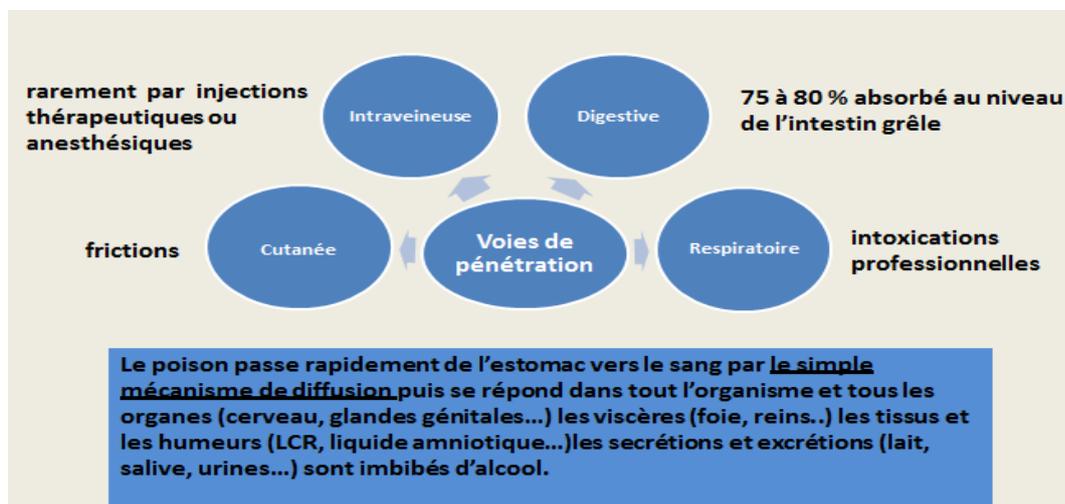
-comportements pathologiques

Entité particulière

Examen aux urgences d'une personne ivre, ramenée par les forces de l'ordre dans le cadre d'une réquisition.

Metabolisme

- L'éthanol, ou alcool éthylique, est un alcool, possédant la structure semi-développée suivante : CH_3CH_2OH
- Liquide incolore, volatile, inflammable.
- Miscible dans l'eau et les solvants organiques (hydrophile et hydro soluble).



3) Ivresse pathologique : 03 variétés:

- Ivresse excito-motrice

agitation extrême → troubles majeurs du comportement → hétéro-agressivité

→ délits souvent graves

- Ivresse hallucinatoire : H. auditives, H. visuelles
- Ivresse délirante : 04 thèmes principaux :
 - Auto-dénonciation délirante
 - Mégalomanie
 - Jalousie
 - persécution

0,2-0,5 g/l

Diminution de la coordination motrice fine, de l'attention, de l'acuité visuelle et auditive

0,5-1 g/l

Altération de la capacité de jugement et de la concentration, ralentissement du temps de réaction, altération de la perception des objets et de la vision spatiale

1-1,5 g/l

Troubles de l'équilibre, du langage, surestimation de soi, désinhibition, perte de l'esprit critique

1,5-2,5 g/l

Léthargie, difficulté à se tenir debout sans aide, troubles de la mémoire, vomissements

3 g/l

Amnésie, coma chez le non-dépendant

4 g/l

Dépression et arrêt respiratoire, décès

Intoxication chronique

- Toxicomanie avec accoutumance et dépendance.
- Tremblements, gastrite, stéatose hépatique, pancréatite, cardiomyopathie, HTA, troubles du caractère, dépression, démence alcoolique,...

Expertise medico-légale

- Chez le vivant:
 - Surtout dans le cadre des infractions au code de la route.
 - Un prélèvement sanguin est réalisé pour dosage d'alcoolémie (taux légal toléré < 0.20 g/l).

- Se fait sur réquisition judiciaire.

Ethylotest → dépistage

Ethylometre → confirmation

CAT lors d'une réquisition pour dosage d'alcoolémie

1. Vérifier la réquisition et la mission confiée.
2. Informer la personne à prélever sur l'objet de la mission et les conséquences d'un refus
3. recueillir son consentement.
4. Procéder à un examen clinique à la recherche de signes d'imprégnation et éliminer une urgence.
5. Procéder au prélèvement en prenant le soin d'utiliser un désinfectant non alcoolisé.
6. Prélever deux tubes de sang (fluorure de Na²⁺) et s'assurer de leurs scellés par l'OPJ.
7. Remettre un rapport médical à l'autorité requérante.

➤ Chez le cadavre:

- Le décès peut survenir au-delà de 5 g/l.
- L'autopsie est pauvre par rapport à l'examen organique sauf en cas d'alcoolisme chronique (les atteintes organique).
- C'est l'analyse toxicologique qualitative et quantitative qui affirme l'intoxication
- Différents prélèvements peuvent être effectués:
 - Le sang cardiaque et périphérique.
 - Le contenu gastrique, les urines, la bile.
 - Parfois les tissus.
- Possibilité de production d'éthanol en post mortem.

Législation et alcool

➤ Alcool et loi civile

- Au sein de la famille
 - divorce-séparation de couples
 - destitution de l'autorité parentale
 - annulation de testament
- Au travail
 - licenciement, sanction, rétrogradation
 - accident de travail : remis en cause

➤ Ivresse publique manifeste

- Etat lamentable dans un endroit publique → Amende
- Si récidive → prison

➤ Ivresse et route

1. Alcootest
2. Prise de sang
3. Examen clinique
4. Interprétation des résultats par un expert

taux < 0,2 g/l

➤ Alcool et criminalité

- sanction aggravée : CBV, CBI, Actes sexuels
- Alcoolique dangereux:

Signalement → enquête médico-sociale → - placement d'office

- surveillance